

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-07-11-01

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D. ; Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. LEROY E. ; M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme WILK I. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. BENET Marc (pouvoir à M. SORIN P.)

Étaient absents : M. COUAILLET T., M. AVRIL V., Mme BOUCLON S., M. BARUT H. ; M. WINTER G., Mme BREARD A., POIS L.

Date de convocation : 03/07/2024

Date d'affichage : 03/07/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

M. LEROY Emmanuel a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Il est proposé de créer 4 emplois d'adjoints techniques territoriaux à temps non-complet, afin de renforcer l'équipe de surveillance pendant le temps périscolaire et faciliter ainsi le passage des groupes d'élèves lors du temps de restauration scolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe de surveillance du temps périscolaire,

Considérant l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines, qui s'est réunie le 8 juillet

2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la création de 4 emplois à temps non-complet (8 heures hebdomadaires), d'adjoints techniques territoriaux,
- Valide le tableau des emplois communaux mis à jour le 11 juillet 2024 et dit que les recrutements sur les postes nouvellement créés prendront effet le 1^{er} septembre 2024
- Autorise Madame le maire à recruter exceptionnellement un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de pourvoir les postes vacants,
- Autorise Madame le maire, ou l'adjoint par délégation, à signer les contrats des agents recrutés, conformément au Code général de la fonction publique,
- Autorise le recours à des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité, d'accroissement saisonnier d'activité ou en cas de remplacement d'agents permanents,
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Pièce jointe : Tableau des emplois communaux au 11/07/2024

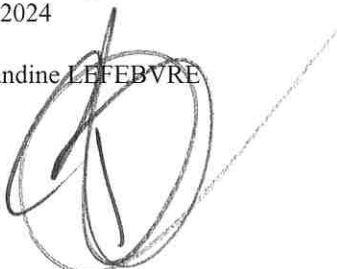
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 11 juillet 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, M. Emmanuel LEROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240711-2024-07-11-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat